

Commune d'Heiltz-l'Evêque

Fin du désherbage chimique!

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2019, **la réglementation interdit aux collectivités l'utilisation de produits phytosanitaires lors du traitement de désherbage** des espaces publics tels que terrains communaux, voiries, trottoirs, caniveaux ... C'est un bénéfice écologique certain! Mais, vous l'avez constaté, les « mauvaises herbes » sont de retour dans notre village. Alors comment lutter contre l'envahisseur sans produits chimiques? Les produits bio autorisés sont beaucoup plus couteux et moins efficaces. L'emploi de la binette par les employés communaux, est naturellement une possibilité qui sera utilisée pour nettoyer les trottoirs devant les bâtiments ou terrains communaux, mais envisager cette technique pour l'ensemble des trottoirs de la commune est impossible. Cela prendrait beaucoup trop de temps, d'autant que nos moyens en personnel sont limités et que nos employés ont de nombreuses autres tâches à effectuer.

Aussi dans l'attente de trouver une solution alternative comme par exemple l'achat d'un appareil de désherbage à eau chaude, je demande à chacun d'entre vous, de bien vouloir désherber devant chez lui son bout de trottoir, afin de conserver nos trottoirs dans un état de propreté identique à celui qu'il était avec l'utilisation de désherbants chimiques.

Comptant sur votre compréhension et votre participation, le conseil municipal et moi-même vous remercions par avance de votre implication pour que notre village reste propre et accueillant.

Le Maire, Michel NICOMETTE